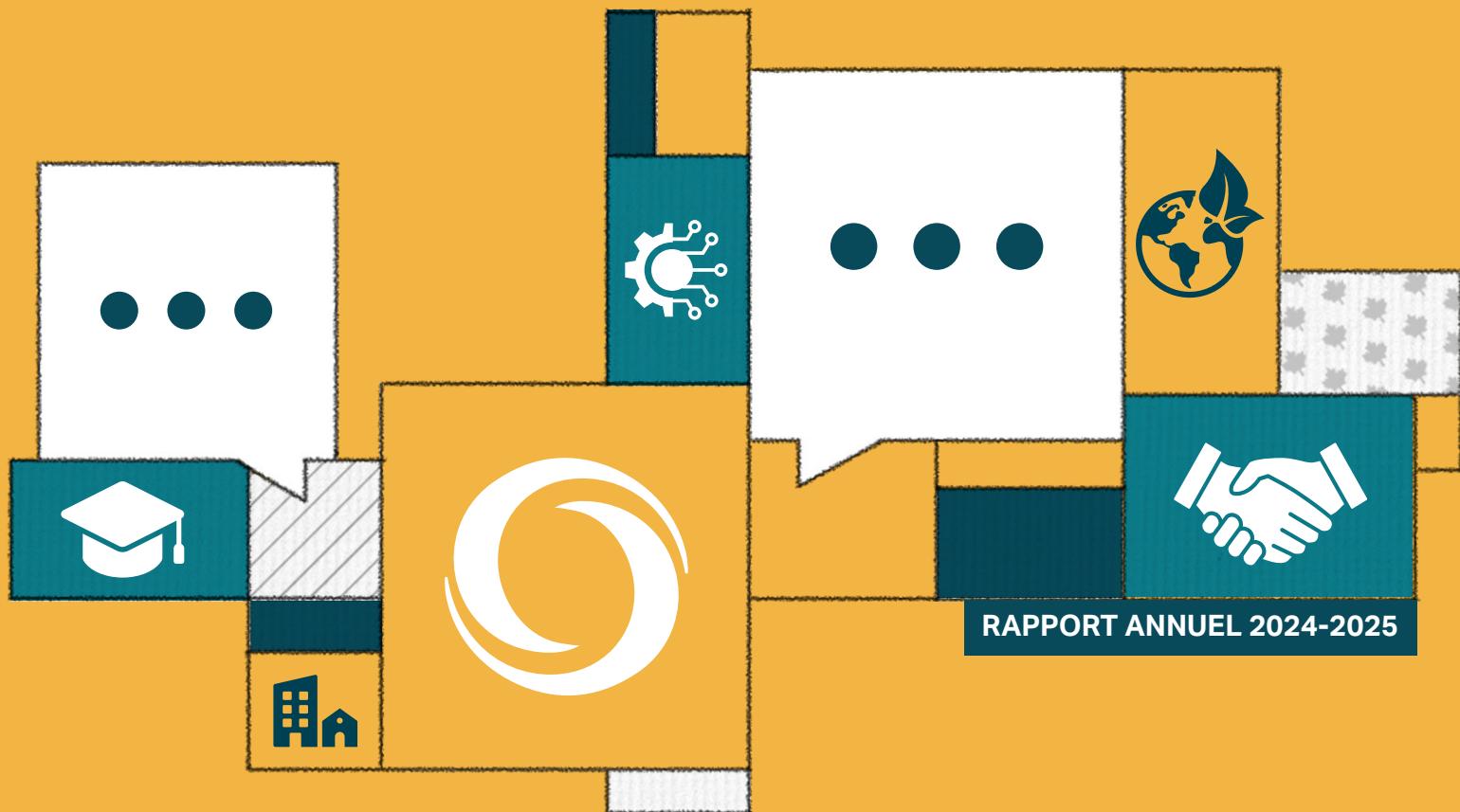


# Bâtir la prospérité

Les idées audacieuses  
ont rendez-vous dans les  
laboratoires de recherche



55, rue Metcalfe, bureau 1100

Ottawa ON K1P 6L5

Téléphone : 613 947-6496

Courriel : [info@innovation.ca](mailto:info@innovation.ca)

ISBN : 978-1-926485-49-2

ISSN : 1712-0608

© Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), 2025



Ce rapport doit être cité comme suit : Rapport annuel 2024-2025 de la Fondation canadienne pour l'innovation : Bâtir la prospérité – Les idées audacieuses ont rendez-vous dans les laboratoires de recherche.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Bâtir la prospérité.....               | 2  |
| Saisir qui nous sommes.....            | 3  |
| Investir.....                          | 6  |
| Gérer.....                             | 9  |
| Évaluer.....                           | 13 |
| Créer des liens à l'international..... | 14 |
| Communiquer.....                       | 15 |
| Envisager l'avenir .....               | 17 |
| États financiers .....                 | 18 |

# Bâtir la prospérité

## Les idées audacieuses ont rendez-vous dans les laboratoires de recherche financés par la Fondation canadienne pour l'innovation

L'exercice financier 2024-2025 s'est achevé sur fond de turbulences mondiales. L'incertitude économique et géopolitique était au cœur des préoccupations et, au Canada, nous avons commencé à envisager un avenir différent et à repenser les moteurs de notre prospérité économique.

La recherche ayant la capacité de nous aider à réagir aux changements et à tirer parti des possibilités qu'ils provoquent, c'était le moment parfait de mettre en valeur la recherche canadienne.

En effet, la prospérité est intrinsèquement liée à la recherche et à l'innovation qui en sont le moteur. Partout au Canada, des idées audacieuses ont rendez-vous avec de grandes ambitions dans les installations que nous finançons.

Les jeunes innovateurs et innovatrices y acquièrent des compétences essentielles et un esprit d'entreprise qui leur permettent de démarrer des entreprises, d'inventer de nouveaux produits et de créer de bons emplois pour le Canada. Les entreprises se tournent vers les laboratoires de recherche pour trouver des solutions qui leur procurent des avantages concurrentiels. Bien souvent, les équipes de recherche collaborent étroitement avec des partenaires du secteur privé afin de régler des problèmes concrets grâce à leurs capacités de recherche et à leur expertise de pointe.

Cette année a marqué un tournant important pour la recherche au pays. Le gouvernement du Canada nous a confié de mettre en œuvre le cadre décisionnel pour les investissements dans les grandes installations de recherche en collaboration avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Nous avons accepté cette mission avec enthousiasme, compte tenu de notre expertise en matière d'installations et d'équipement de recherche, et parce que nous savons que ces installations complexes et de grande envergure accélèrent considérablement la découverte et le développement technologique au pays. Nous avons également été ravis de poursuivre notre étroite collaboration avec les autres organismes fédéraux de financement, dans le but de veiller à ce que nos chercheurs et chercheuses reçoivent le soutien approprié et d'établir les futures priorités.

C'est une période intéressante pour amorcer nos mandats respectifs à la présidence du conseil d'administration (depuis septembre 2024) et à la présidence et direction générale (depuis octobre 2024). Nous avons l'énergie et le degré de préparation nécessaires pour relever les défis qui nous attendent.

Nous remercions sincèrement nos prédécesseures – Ingrid Pickering à la présidence du conseil d'administration et Roseann O'Reilly Runte, à titre de présidente-directrice générale de l'organisme – pour leur engagement envers la mission de la FCI. C'est leur travail, et celui de notre conseil d'administration dévoué, de nos Membres et de notre talentueux personnel, qui nous permettront de soutenir encore les priorités du pays en matière de recherche et d'innovation dans les années à venir.

Dans un contexte de bouleversements mondiaux souvent imprévisibles, nous demeurons solidement ancrés dans la réalité grâce au dynamisme et à la résilience de la communauté de la recherche d'ici et de partout sur la planète. Cette quête collective de savoir, d'innovation et de solutions avant-gardistes nous procure non seulement notre assise, mais aussi notre élan. Ensemble, nous dessinons un avenir gorgé de possibilités, de progrès et de sens.



*S. Charbonneau*

Sylvain Charbonneau  
Président-directeur général



*Nancy Déziel*

Nancy Déziel  
Présidente du  
conseil d'administration

# Saisir qui nous sommes

## Notre vision

### Un plan stratégique

Le plan stratégique 2023-2028 de la FCI repose sur cinq piliers qui sous-tendent sa vision de la recherche canadienne.



#### **Soutenir les activités scientifiques de demain**

Établir dès aujourd’hui, les capacités de recherche qui soutiendront les activités scientifiques de demain.

Nous sommes déterminés à édifier pour le Canada, un meilleur avenir grâce à la recherche. Pour ce faire, nous investissons dans des installations et de l’équipement qui stimulent la découverte et développent les savoirs; contribuent à former, retenir et recruter une nouvelle génération de personnes de talent; et génèrent des retombées socioéconomiques au profit de la population canadienne.



#### **Édifier des collectivités saines et prospères**

Renforcer les liens entre le milieu de la recherche et les collectivités.

Les établissements de recherche procurent des avantages matériels et immatériels aux collectivités qui les accueillent. La recherche étant aujourd’hui pertinente à un nombre toujours plus grand de secteurs socioéconomiques, nos programmes de financement permettent à l’ensemble des membres d’une collectivité de saisir des occasions de contribuer à la recherche et d’en tirer profit. Pour ce faire, nous nous associons à des organismes de divers secteurs dans le but de soutenir la recherche.



#### **Contribuer à un monde durable**

Assurer la pérennité aux plans environnemental, social et économique.

Nous souhaitons contribuer à l’atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l’Organisation des Nations Unies en tirant parti de notre rôle de catalyseur de la recherche. Nous invitons les établissements de recherche à trouver des moyens d’intégrer ces objectifs aux projets que nous finançons. Et en tant qu’organisme lui-même soucieux de sa propre incidence, nous nous efforcerons également de veiller à la durabilité de nos opérations et de nos activités.



#### **Inspirer la prochaine génération**

Promouvoir l’équité, la diversité, l’inclusion et le sentiment d’appartenance à la communauté.

Dans la mesure où nous savons que les travaux de recherche auxquels participent des personnes issues d’expériences diverses ont de plus grandes retombées, nous incitons les établissements à créer des espaces propices au regroupement et à l’accueil, afin de stimuler les interactions et la compréhension nécessaires à la découverte et à l’innovation. Par ailleurs, nous savons que les investissements dans les installations et l’équipement de recherche sont essentiels au développement d’une nouvelle génération talentueuse. Nous redoublons d’efforts pour soutenir la formation, le recrutement et la rétention du personnel dans le cadre de nos programmes de financement.



#### **Répondre aux besoins de la communauté de la recherche**

Optimiser les partenariats et la collaboration entre les établissements.

Au Canada et à l’étranger, les progrès de la recherche scientifique sont le fruit des efforts concertés de multiples acteurs des établissements d’enseignement postsecondaires, des secteurs public, privé et à but non lucratif. Afin d’optimiser les retombées du financement public de la recherche, nous continuons à chercher des occasions de collaborer et d’établir des partenariats avec d’autres organismes. Il en résultera des programmes de financement et des politiques qui reflèteront les intentions du Canada en matière de recherche et aideront les établissements de recherche postsecondaires et privés à demeurer concurrentiels sur la scène internationale.

## Des valeurs

La FCI s'engage à être un organisme :

| Responsable   | Collaboratif  | Novateur  |
|---|---|---|
| <i>À l'externe</i>  |   |   |
| La FCI agit de manière transparente et responsable en évaluant et communiquant les retombées de ses activités et investissements. | La FCI est axée sur la clientèle en offrant des services efficaces et efficaces, et en consultant activement ses parties prenantes.               | La FCI estime que l'avenir de la communauté de la recherche du Canada est prometteur. Ses investissements permettent aux chercheurs et chercheuses de voir grand et de faire une grande différence pour la société. |
| <i>À l'interne</i>  |   |   |
| La FCI fait preuve d'objectivité en assurant l'intégrité et l'autonomie de ses processus et décisions.                            | La FCI favorise le travail d'équipe en encourageant la diversité d'opinions et en comptant sur les compétences et connaissances de ses collègues. | La FCI apporte de nouvelles idées dans un milieu de travail qui favorise l'excellence et la créativité.   |

## L'équité, la diversité et l'inclusion

Dans l'ensemble de ses activités, la FCI reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi elle s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

**Équité :** La FCI aspire à ce que tous les établissements admissibles puissent avoir accès à ses programmes de financement et à l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

**Diversité :** La FCI accorde de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne est rendue dans sa carrière;
- Des particularités propres à un établissement : sa taille, sa nature et son emplacement; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

**Inclusion :** La FCI encourage une culture de collaboration et de partenariat. Cela signifie qu'elle reconnaît la pluralité des personnes, des groupes, des établissements et des nombreux domaines qui contribuent à maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

La FCI croit que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.

# Notre mandat

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société. La FCI contribue au financement d'outils, d'équipement et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs. Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

## Nos objectifs

- Soutenir la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et des services de soins de santé grâce à l'innovation;
- Renforcer la capacité du Canada de mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- Accroître les possibilités d'effectuer de la recherche en offrant l'infrastructure de recherche nécessaire à la création d'emplois et au développement de personnel hautement qualifié;
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadiens.

## Nos activités

### Optimiser nos investissements

La FCI couvre généralement jusqu'à 40 % des coûts relatifs à l'infrastructure d'un projet de recherche. Les établissements bénéficiaires de ce financement obtiennent les 60 % de fonds de contrepartie des gouvernements provinciaux ou territoriaux, des secteurs public et privé, d'organismes à but non lucratif ou de leurs propres fonds. Ce modèle de financement est unique en son genre et permet d'attirer le cofinancement de partenaires stratégiques et d'optimiser les investissements du gouvernement du Canada dans les infrastructures de recherche.

Ainsi, les investissements du gouvernement du Canada ont permis à la FCI d'allouer près de 11,08 milliards de dollars en contributions financières depuis sa création (telles qu'approuvées par son conseil d'administration). En tenant compte de la formule de financement 40/60 %, cet investissement du gouvernement fédéral s'est traduit en un total de 26,35 milliards de dollars en appui aux infrastructures de recherche du Canada\*.

### Récompenser l'excellence

La FCI a recours à un processus d'évaluation du mérite indépendant, rigoureux et bien établi, qui récompense l'excellence en recherche. Elle s'appuie sur des spécialistes de partout dans le monde pour évaluer les projets présentés par les établissements canadiens admissibles en fonction de trois grands critères :

- La qualité de la recherche et le besoin de l'infrastructure;
- Le fait de renforcer la capacité d'innovation;
- Les retombées des travaux de recherche pour le Canada.

Ce processus garantit le fait que ce sont les projets d'infrastructure qui répondent le mieux à ces critères, qui reçoivent du financement.

**Depuis 1997,  
les investissements  
du gouvernement du Canada  
ont permis à la FCI d'octroyer  
des contributions  
financières de**

**11,08  
milliards  
de dollars**

dans les projets de

**177**

**établissements  
de recherche  
situés dans**

**82**

**municipalités  
partout au  
Canada.\***

\* Au 31 mars 2025

## Nouveau :

### Un concours en trois volets pour mieux servir la communauté de la recherche

Nous avons introduit trois volets au concours du Fonds d'innovation 2025 afin de mieux servir et répondre aux besoins de la communauté de la recherche et générer de plus grands bénéfices pour le Canada.

VOLET  
1

#### À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances

Ce volet était ouvert aux propositions émanant de toutes les disciplines.

VOLET  
2

#### À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts

Pour pouvoir soumettre une proposition sous ce volet, le principal domaine de recherche devait être en sciences sociales, humaines ou en arts, lesquels jouent un rôle essentiel au sein de l'écosystème de recherche au Canada.

VOLET  
3

#### Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques

Pour pouvoir soumettre une proposition sous ce volet, il fallait que toute l'infrastructure demandée soit hébergée et gérée au sein d'une plateforme scientifique. Une plateforme scientifique offre aux chercheurs et chercheuses de différents établissements, programmes ou domaines de recherche, ainsi qu'à des partenaires d'autres secteurs, l'accès à une certaine abondance de services et infrastructures de recherche de même qu'à des compétences spécialisées. Grâce à cette capacité unique, ce type d'infrastructure s'est avéré déterminant dans le fait d'attirer, de retenir et de former ceux et celles qui sont parmi les meilleurs chercheurs et les meilleures chercheuses au monde. En rassemblant ainsi de multiples joueurs et joueuses, elles favorisent également les collaborations entre établissements ainsi qu'avec les secteurs privé, public et à but non lucratif.

# Investir

Cette année, nous avons lancé le concours 2025 du Fonds d'innovation et continué de gérer deux programmes de financement annuels : le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) et le Fonds des collèges. À la fin de l'exercice financier, notre conseil d'administration avait approuvé 434 propositions du FLJE et du Fonds des collèges pour un montant total de contributions financières de près de 96,4 millions de dollars relativement aux dépenses de capital et de 28,9 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures.

Nous avons également mis en œuvre des mesures de sécurité conformément aux *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* du gouvernement du Canada et à sa *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*. Ces nouvelles mesures exigent des établissements demandeurs qu'ils cernent les éventuels risques en lien avec la sécurité nationale et qu'ils mettent en place des mesures d'atténuation. Aussi continuerons-nous à financer les projets qui comprennent des partenariats de recherche ouverte et collaborative tout en protégeant les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale.

## Voir grand et viser des retombées tangibles : Fonds d'innovation

Le Fonds d'innovation soutient un large éventail de programmes de recherche ou de développement technologique dans tous les domaines : sciences naturelles et génie, santé, sciences sociales, humaines et arts, ainsi que dans des activités de recherche interdisciplinaires. Les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux, tels que ceux étant au cœur des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons lancé le concours 2025 du Fonds d'innovation en juin 2024. Nous investirons jusqu'à 425 millions de dollars relativement aux dépenses de capital et 127,5 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures par l'entremise du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI). Le conseil d'administration de la FCI prendra ses décisions de financement à sa séance de décembre 2025.

## Investir dans les priorités des communautés : **Fonds du Nord**

Le Fonds du Nord donnera aux établissements et aux organismes du Nord du Canada admissibles les moyens financiers nécessaires pour acquérir des infrastructures de recherche leur permettant de mener des projets de recherche répondant aux priorités de leurs régions et de leurs collectivités. Ces projets de recherche seront conçus, montés, dirigés et gérés par des établissements, des chercheurs, des chercheuses et des collectivités du Nord. Nous investirons jusqu'à 25 millions de dollars dans les infrastructures de recherche nordiques sur cinq ans (cela comprend les coûts d'exploitation et de maintenance connexes pris en charge par le FEI).

En 2024-2025, nous avons reçu des demandes d'aide à l'élaboration de propositions de la part des trois établissements admissibles au Fonds du Nord. Nous avons également collaboré avec plusieurs établissements de recherche dont le siège social est situé au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans la région désignée des Inuvialuit, au Nunavut, au Nunavik ou au Nunatsiavut afin d'augmenter le nombre d'établissements admissibles au Fonds du Nord. Nous travaillons avec les établissements, les collectivités et d'autres parties prenantes du Nord afin de créer un comité aviseur du Fonds du Nord qui nous conseillera sur la mise en œuvre et l'évolution de ce programme.

## Renforcer l'innovation grâce aux partenariats : **Fonds des collèges**

Le Fonds des collèges vise à financer des projets qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique, et à favoriser des partenariats dont découlent des produits, processus ou services qui répondent aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, nous avons soutenu 18 projets d'infrastructure de recherche menés par 16 collèges, cégeps et écoles polytechniques. Nous avons accordé 14,7 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi que 4,4 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures par l'entremise du FEI. Les projets visent, entre autres, à améliorer l'efficacité de la production agricole, soutenir la transition vers les énergies vertes et développer des matériaux innovants.

## Soutenir les installations de recherche nationales : **Fonds des initiatives scientifiques majeures**

Le Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM) contribue aux besoins continus d'exploitation et de maintenance des installations de recherche d'importance nationale. Le FISM promeut l'administration responsable de ces installations en veillant à ce qu'elles adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion et de gouvernance.

En février 2025, nous avons organisé un atelier réunissant à Ottawa plus de 150 personnes provenant des 19 installations de recherche financées par le FISM, ainsi que des membres de leurs conseils d'administration, de leurs établissements administratifs et de leurs partenaires financiers. Les personnes présentes ont partagé des bonnes pratiques de gestion ainsi que des défis et des solutions pour en assurer la performance optimale. Parmi les thèmes abordés figuraient : la nécessité d'adopter une approche coordonnée pour traiter les données comme un atout d'envergure nationale; les moyens d'évaluer les retombées des infrastructures de recherche; et la manière dont les installations de recherche nationales contribuent à former la prochaine génération de personnel hautement qualifié.

## Développer une nouvelle approche pour soutenir les installations de recherche nationales : **Grandes installations de recherche**

En mai 2024, le gouvernement du Canada a approuvé un cadre décisionnel pour les investissements dans les grandes installations de recherche (GIR) au Canada. Il s'agit d'installations de recherche complexes et de grande envergure présentant un rendement scientifique de calibre mondial. Ce cadre a été élaboré par le gouvernement du Canada en vue d'améliorer la prise de décision concernant les GIR au niveau fédéral en intégrant au processus décisionnel sur les investissements d'une part, le financement coordonné des dépenses de

capital et des coûts d'exploitation et de maintenance et d'autre part, une approche fondée sur le cycle de vie et une approche fondée sur le portefeuille des installations financées.

Nous avons été chargés de le mettre en œuvre par étapes, en collaboration avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE).

Nous avons d'ores et déjà élaboré ensemble un plan de mise en œuvre préliminaire du cadre des GIR, qui a été soumis en juin 2024 au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie d'alors. Tout au long de l'exercice financier 2024-2025, nous avons consulté la communauté de la recherche, notamment dans le cadre de séances de consultation ciblées et en recueillant des commentaires lors de la Conférence sur les politiques scientifiques canadiennes en novembre 2024 et lors de l'atelier au mois de février suivant. Le plan final tiendra compte des commentaires reçus lors de ces consultations et sera soumis à la nouvelle ministre d'ici le 30 avril 2025.

## Attirer et retenir les chercheurs et chercheuses de haut vol : **Fonds des leaders John-R.-Evans**

À une époque où la concurrence est vive sur la scène internationale, le FLJE se veut un outil d'investissement stratégique essentiel pour aider les universités à recruter et à maintenir en poste les meilleurs chercheurs et chercheuses d'aujourd'hui et demain.

Ce programme de financement comprend un volet Partenariats qui permet à un établissement de soumettre une proposition de projets d'infrastructure conjointement avec celle d'un programme de subvention de l'un de nos partenaires :

- Le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements dans le cadre des programmes des Chaires de recherche du Canada (CRC) et des Chaires d'excellence en recherche du Canada (CERC);
- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre de son programme Alliance; et
- Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) dans le cadre de ses subventions Savoir et de ses subventions de partenariat.

Nous avons nommé ce fonds ainsi pour souligner l'apport exceptionnel du premier président du conseil d'administration de la FCI, monsieur John R. Evans.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, nous avons accordé 81,7 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi que 24,5 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures par l'entremise du FEI. Cet investissement permet de financer 416 projets d'infrastructure de recherche dans 52 établissements. Parmi ces projets :

- 371 (74,6 millions de dollars en infrastructure et 22,4 millions de dollars par l'entremise du FEI) n'étaient affiliés à aucun partenaire;
- 44 (6,9 millions de dollars en infrastructure et 2,1 millions de dollars par l'entremise du FEI) ont permis de soutenir des Chaires de recherche du Canada;
- 1 (169 277 dollars en infrastructure et 50 783 dollars par l'entremise du FEI) était un partenariat avec le CRSNG.

## Appuyer la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada : **Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques**

Le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) répond aux besoins en infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire et des hôpitaux de recherche, en leur fournissant des installations de bioconfinement, des outils de pointe et des espaces de recherche novateurs.

Lancé en 2021-2022 de manière à investir de façon stratégique dans l'avenir des sciences biologiques au Canada, nous avons mené la deuxième étape de ce programme de financement en 2023-2024, en partenariat avec le Fonds de recherche biomédicale du Canada, qui est administré par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements.

En 2024-2025, nous avons versé plus de 43,8 millions de dollars en dépenses de capital et par l'entremise du FEI pour la mise en œuvre. Nous avons également collaboré avec le gouvernement du Canada et nos partenaires afin de s'assurer que ces projets soient continuellement en accord avec la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada*, et nous avons étroitement collaboré avec le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements pour concevoir un processus d'évaluation de mi-parcours qui devrait débuter l'année prochaine.

# Gérer

Faits saillants (en matière d'administration financière au 31 mars 2025)

Depuis 1997 :

**12,36 G\$\***

Montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à verser à la FCI et dont elle a déjà reçu 8,1 milliards. Le solde sera versé au cours des prochaines années, selon les besoins annuels de trésorerie.

**11,08 G\$**

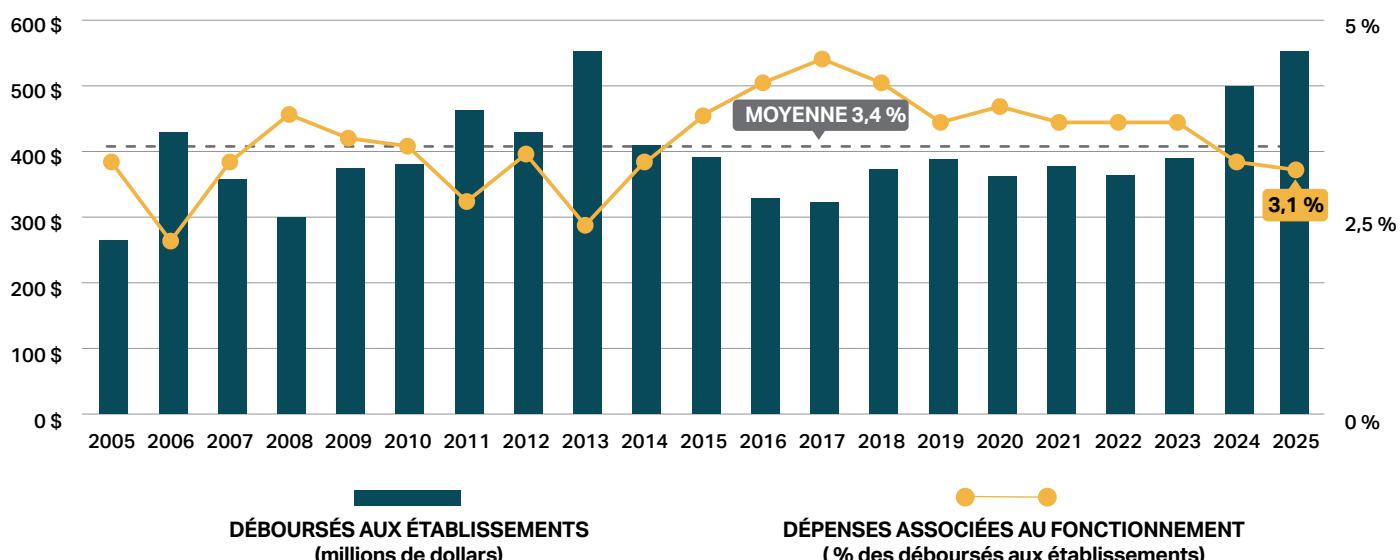
Total des contributions financières approuvées par le conseil d'administration de la FCI, dont 9,49 milliards de dollars ont été versés aux établissements admissibles. Le solde de 1,59 milliard de dollars sera versé au cours des prochaines années au fur et à mesure que les établissements implémentent un projet financé par la FCI.

**26,4 G\$**

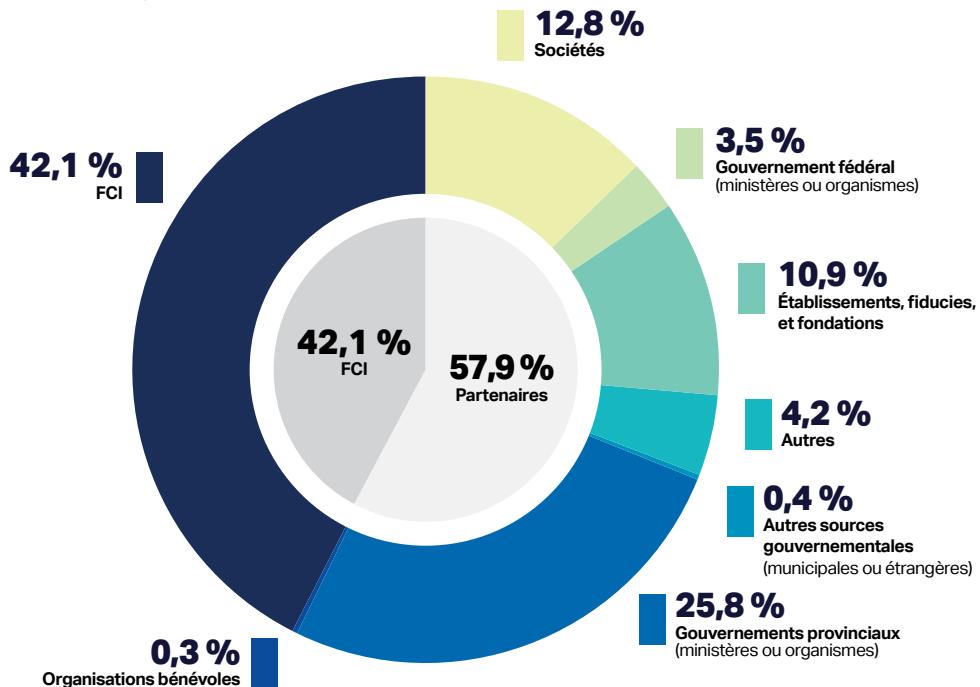
Investissement total dans les infrastructures de recherche. Ce montant comprend les contributions financières de la FCI (généralement 40 % du coût d'un projet) et celles des établissements et de leurs partenaires (généralement 60 %).

\* La FCI a généré 1,73 milliard de dollars de plus en revenus d'intérêts depuis sa création, dont 1,41 milliard a été attribué aux établissements admissibles. Le restant (320,86 millions de dollars) a été utilisé pour payer les charges opérationnelles de la FCI ou sera employé pour verser des contributions financières aux établissements admissibles.

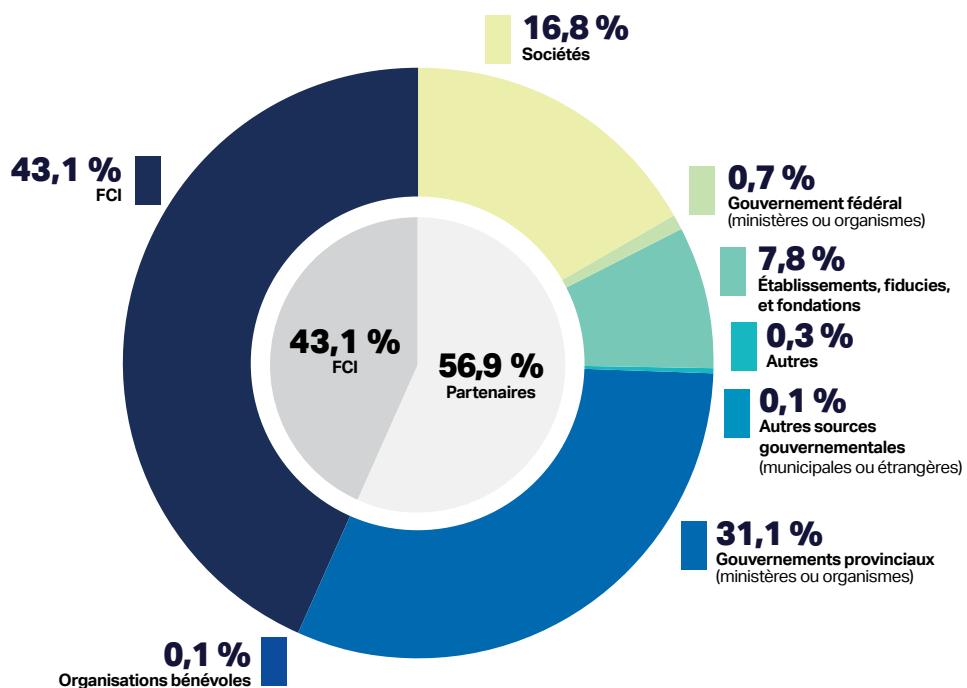
## Déboursés annuels aux établissements et dépenses associées au fonctionnement (en pourcentage)



Contributions de la FCI et d'autres sources de financement vis-à-vis des coûts admissibles pour un total de 26,4 milliards de dollars (depuis la création de la FCI en 1997).



Contributions de la FCI et d'autres sources de financement vis-à-vis des coûts admissibles pour un total de 300,7 millions de dollars (durant l'exercice financier 2024-2025).



# Stratégie et politique d'investissement

Chaque année, nous recevons du gouvernement fédéral les montants nécessaires pour verser aux établissements les contributions financières prévues pour l'année en cours. Le comité des investissements du conseil d'administration de la FCI supervise la gestion de notre portefeuille d'investissements. Il a revu la stratégie et la politique d'investissement à l'automne 2024. Nous continuons à nous concentrer sur des placements liquides et maintenons une politique appropriée sur les liquidités.

## Activités de suivi

Nous exerçons régulièrement des activités de suivi pour nous assurer que les établissements utilisent les contributions financières conformément aux modalités prévues, ainsi que pour garantir qu'ils mettent en place les processus de gestion et les mesures de contrôle appropriés. Ainsi, nous menons de front les activités suivantes :

- Audits des contributions financières des projets dépassant les 10 millions de dollars, ainsi que des contributions financières d'autres projets selon le degré de risque qu'ils pourraient poser;
- Analyse des rapports financiers pour contrôler les dépenses que fait un établissement par rapport à chacun de ses projets;
- Analyse annuelle des tendances financières de tous les établissements ayant des projets en cours, afin de guider notre approche fondée sur les risques en matière de suivi et administration des contributions financières.

## Gouvernance Conseil d'administration

La FCI est dirigée par un conseil d'administration formé d'au plus treize personnes provenant de divers milieux. Chaque administrateur ou administratrice apporte une perspective et une compréhension du milieu de la recherche ainsi qu'une expertise acquise, soit dans le secteur privé ou institutionnel, soit dans le milieu de l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement du Canada, par décret du gouverneur en conseil, nomme six administrateurs ou administratrices dont la personne qui occupe la présidence. Les autres administrateurs et administratrices sont nommés par les Membres de la FCI. Leur mandat dure trois ans. Voici la liste des administrateurs et administratrices avec les comités auxquels ils siégeaient au 31 mars 2025.

### **Nancy Déziel\***

Présidente du conseil d'administration et membre du comité de la vérification et des finances, du comité de régie et de mise en candidature et du comité des investissements

### **Cecilia Moloney**

Vice-présidente du conseil d'administration et membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

### **Mamdouh Shoukri\***

Président du comité de régie et de mise en candidature

### **William Waterman**

Président du comité de la vérification et des finances  
Président du comité des investissements

### **Bruce Archibald**

Membre du comité de régie et de mise en candidature

### **Pierre Bilodeau\***

Membre du comité de régie et de mise en candidature

### **François Gros-Louis**

Membre du comité de régie et de mise en candidature

### **Josette-Renée Landry\***

Membre du comité de la vérification et des finances  
et du comité des investissements

### **Ronald Layden\***

Membre du comité de la vérification et des finances  
et du comité des investissements

### **Cathy McIntyre\***

Membre du comité de la vérification et des finances  
et du comité des investissements

### **Christopher Mushquash**

Membre du comité de régie et de mise en candidature

### **Morag Park**

Membre du comité de régie et de mise en candidature

### **Gail Powley**

Membre du comité de régie et de mise en candidature

*\*Nominations du gouverneur en conseil*

## Membres

Les Membres constituent une entité décisionnelle supérieure qui représente le public canadien et dont relève le conseil d'administration de la FCI. À la suite d'un examen minutieux des candidatures possibles, les Membres désignent leurs remplaçants et remplaçantes pour des mandats de cinq ans. Les Membres se réunissent une fois par année en juin et sont responsables de la nomination de sept administrateurs et administratrices, de la sélection d'une firme d'audit externe, de l'examen des états financiers audités et de l'approbation du rapport annuel. Voici la liste des Membres avec le comité auxquel ils siégeaient (le cas échéant) au 31 mars 2025.

### **Sophie Bouffard et Joanne Gassman**

Co-présidentes des Membres

### **Lorne Babiuk**

Président du comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Jean-Paul Deveau**

Comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Elizabeth Douville**

### **Janet Ecker**

### **Jack Gauldie**

### **Alexandra King**

Comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Marilyn Luscombe**

### **Erasmus Okine**

Comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Louise Proulx**

### **Pierre Richard**

Comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Luc Vinet**

## Rémunération

### Rémunération des Membres et du conseil d'administration

Les administrateurs et administratrices qui choisissent de recevoir une rémunération ont droit à des honoraires annuels de 5 000 dollars. Les personnes qui président les comités reçoivent 7 500 dollars, et la présidente du conseil d'administration, 10 000 dollars. Elles et ils ont aussi droit à une indemnité de 750 dollars pour assister aux séances du conseil d'administration ou aux réunions de l'un des comités.

Les Membres n'ont droit à aucune forme de rémunération. Les Membres, tout comme les administrateurs et administratrices, peuvent néanmoins se faire rembourser tout frais raisonnable déboursé dans le cadre de leurs obligations ou réunions. En 2024-2025, une rémunération allant de 400 à 12 100 dollars a été versée aux administrateurs et administratrices.

## Échelle de rémunération du personnel de la FCI

### Membres de la direction

| Niveau salarial               | Rémunération 2024-2025      |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Présidence-direction générale | Entre 252 900 et 360 000 \$ |
| Vice-présidence               | Entre 167 600 et 232 100 \$ |

### Membres du personnel

| Niveau salarial pour les rémunérations dépassant 100 000 dollars par année | Rémunération 2024-2025      |
|--|-----------------------------|
| 8  | Entre 137 400 et 184 800 \$ |
| 7  | Entre 127 200 et 171 100 \$ |
| 6  | Entre 117 800 et 158 400 \$ |
| 5  | Entre 106 100 et 142 800 \$ |
| 4  | Entre 87 000 et 117 100 \$  |

# Évaluer

Nous collectons des données qui sont utilisées pour améliorer notre processus de gestion et la prestation de nos programmes de financement. Nous en faisons également usage pour comprendre, évaluer et démontrer nos résultats et les retombées de la recherche pour la population canadienne.

## De nouveaux outils pour visualiser les retombées du financement

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, nous avons mis au point [un tableau de bord interactif des données](#) que nous recueillons dans les rapports d'avancement de projets. On y fournit un aperçu des principaux résultats et des principales retombées découlant des infrastructures financées par la FCI. Il est donc possible de filtrer les informations, telles que le nombre d'emplois créés ou le nombre de stagiaires utilisant l'infrastructure de recherche, par région ou par programme de financement, et ainsi, de comparer les tendances au fil du temps. Ce nouvel outil se situe sur notre site Web et complète le rapport sur les résultats produit annuellement, ce dernier présentant un aperçu des données recueillies dans les rapports d'avancement de projets au cours de l'année.

## Le Fonds d'innovation 2023 en chiffres

Nous avons analysé la répartition des projets retenus dans le cadre du Fonds d'innovation 2023 selon le type d'établissement, la région et le domaine de recherche, ainsi que, entre autres, selon le genre, la participation ou non d'Autochtones, de personnes en situation de handicap, de membres de minorités visibles et de chercheurs et chercheuses en début de carrière. Nous avons publié sur notre site Web cette analyse dans un rapport intitulé [Concours de 2023 du Fonds d'innovation : En chiffres](#).

# Créer des liens à l'international

Nous avons continué à renforcer nos liens avec nos parties-prenantes internationales dans le domaine des infrastructures de recherche en participant à des conférences et forums internationaux clés sur la recherche et la science.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, nous avons participé à la Conférence internationale sur les infrastructures de recherche (ICRI) qui s'est tenue à Brisbane, en Australie, en décembre 2024. Quelque 400 personnes s'y sont réunies en présentiel et de nombreuses autres en ligne pour prendre part à des discussions approfondies sur les politiques relatives aux infrastructures de recherche ainsi que sur leur fonctionnement. Parmi les sujets abordés figuraient : l'infrastructure de recherche et ses retombées sur la société; les connaissances autochtones; la science de demain et la formation de la prochaine génération; les infrastructures de recherche après 2050; l'infrastructure de recherche numérique; ou encore les collaborations mondiales. Nous y avons fait des présentations sur les deux derniers sujets et avons également joué un rôle déterminant pour qu'y participent des personnes représentant plusieurs projets financés par la FCI, notamment Réseaux océaniques Canada, TRIUMF et l'Installation d'imagerie biologique avancée de l'Université McGill.

Par ailleurs, nous avons joué un rôle clé cette année dans plusieurs autres forums internationaux sur la recherche et la science. Nous avons représenté le Canada au sein de deux groupes de travail d'experts du Forum mondial de la science de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se concentrant sur les thèmes suivants : les écosystèmes d'infrastructures de recherche et les parcours professionnels en recherche : équité, diversité et inclusion.

Dans le cadre d'un atelier consacré à la sécurité de la recherche et à ses conséquences pour les infrastructures de recherche, organisé conjointement par l'OCDE et l'ICRI, nous avons présenté nos pratiques en matière de sécurité de la recherche.

En janvier 2025, nous avons signé notre deuxième accord-cadre de partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le premier ayant été signé en octobre 2023. Cette initiative vise à faciliter le recrutement des spécialistes des établissements membres de l'AUF pour qu'elles et ils siègent à nos comités d'évaluation de propositions soumises dans le cadre de nos programmes de financement. Cela fait partie de notre plan stratégique 2023-2028 d'élargir notre bassin d'expertes et experts au-delà des États-Unis et de l'Europe.

Tout au long de 2024-2025, nous avons été invités à partager notre expertise et nos pratiques exemplaires avec des délégations en visite et lors d'événements rassemblant des dignitaires de plusieurs pays, notamment de l'Afrique du Sud, d'Allemagne, de la Corée du Sud, de la Finlande, d'Italie, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suède.

# Communiquer

Nos activités de communications visent à montrer que nos investissements apportent des bénéfices tangibles à la communauté canadienne de la recherche et de l'innovation ainsi qu'à la population canadienne.

## Mettre en valeur les infrastructures de recherche qui contribuent à bâtir la prospérité

Les idées audacieuses ont rendez-vous dans les laboratoires de recherche financés par la FCI. Et lorsque des personnes de talent acquièrent les compétences et l'expérience pratique que seul un laboratoire de pointe peut offrir, l'ambition devient réalité. Cette année, dans le cadre d'une [campagne promotionnelle intitulée « Bâtir la prospérité »](#), nous avons mis en lumière cette nouvelle génération qui, du laboratoire, se tourne vers l'innovation et l'entrepreneuriat pour démarrer des entreprises, inventer de nouveaux produits et créer de bons emplois pour le Canada. Cette campagne comprenait :

- Des histoires à succès et articles d'opinion publiés dans les éditions spéciales (imprimées et numériques) du *Globe and Mail* et de *Le Droit*, ainsi que sur notre site Web. Ces articles mettaient en vedette plusieurs entreprises créées par des étudiants ou étudiantes et des chercheurs ou chercheuses et soulignaient l'importance que revêt la recherche par rapport à notre économie;
- Des publicités dans des publications clés, notamment *Québec Science* et *The Hill Times*, ainsi qu'à l'aéroport d'Ottawa. Celles-ci ont attiré l'attention sur les mêmes histoires à succès citées précédemment et fait passer notre message quant à la valeur de l'innovation vis-à-vis de la croissance économique;
- La tenue d'un panel lors de notre assemblée publique annuelle sur le thème de l'innovation pour le bien social, auquel ont participé un entrepreneur et une entrepreneure qui ont transformé leurs travaux de recherche menés dans des laboratoires financés par la FCI en entreprises canadiennes florissantes. L'entrepreneure conçoit des appareils fonctionnels pour les personnes en situation de handicap; tandis que l'entrepreneur développe des outils numériques pour aider les électeurs et électrices du monde entier à s'y retrouver parmi les candidat·es et les programmes lors d'élections;
- Des webinaires « Votre avenir » destinés au corps étudiant de niveau postsecondaire, mettant en vedette des entrepreneures qui ont transformé leurs travaux de recherche menés dans des laboratoires financés par la FCI en entreprises canadiennes florissantes.

## Reconnaître les résultats de collaborations entre entreprises et recherche

Nous avons parrainé le Prix de l'excellence en matière de partenariat récompensant des centres d'accès à la technologie (CAT) lors de la cérémonie inaugurale des prix « CAT innove 2024 » de Tech-Accès Canada qui s'est tenue en octobre 2025 à Montréal. Cette cérémonie soulignait les réalisations exceptionnelles d'entreprises et équipes de recherche qui collaborent pour stimuler l'innovation, créer de la valeur ajoutée et apporter des avantages sociétaux positifs. En outre, le prix que nous avons présenté a permis de souligner notre contribution à la communauté des CAT et de marquer le 10<sup>e</sup> anniversaire du [Navigateur d'installations de recherche](#). Il a été remis à Denis Boulanger, directeur de la recherche-développement et responsable de l'imagerie médicale au Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI) du cégep de Sainte-Foy, à Québec. Le CIMMI a été récompensé pour avoir aidé une entreprise d'orthèses à développer un logiciel qui a triplé sa productivité tout en améliorant considérablement la précision, la fiabilité et la répétabilité de son processus de fabrication.

# Contribuer à la communauté de la recherche du Canada

Afin de renforcer notre rôle de partenaire stratégique et de leader d'opinion dans le domaine de la recherche au Canada, nous avons participé à plusieurs conférences, dont voici un sommaire :

- La conférence annuelle sur la recherche financière (Research Money) qui s'est tenue à Ottawa en avril 2024. Nous y tenions un kiosque où nous avons mis en valeur les activités de la FCI et le rôle du Navigateur d'installations de recherche;
- Le congrès de l'Acfas qui s'est tenu à Ottawa en mai 2024. Nous y avons animé une table ronde autour de laquelle l'idée que l'innovation nécessite des connaissances, de l'expérience, de la discipline et de la liberté et le fait que le pouvoir des idées peut changer notre monde ont été discutés;
- Deux tables rondes lors de la Conférence sur les politiques scientifiques canadiennes (CPSC) qui s'est tenue à Ottawa en novembre 2024. La première portait sur les voies d'accès à l'entrepreneuriat et les obstacles que doit surmonter la nouvelle génération pour innover au Canada. La deuxième, organisée par le Comité de coordination de la recherche du Canada (CCRC), était axée sur les efforts à déployer pour renforcer et moderniser le système fédéral de soutien à la recherche au Canada;
- La réunion annuelle 2025 de l'Association américaine pour l'avancement des sciences (AAAS) qui s'est tenue à Boston en février 2025. Nous faisions partie d'une délégation canadienne de plus de 20 organismes de recherche et le thème était « La science façonne l'avenir ».

# Envisager l'avenir

## Nos projets pour 2025-2026 :

- Soutenir le ministère de l'ISDE tandis qu'il dirigera l'évaluation globale du rendement de notre organisation, ce qui a lieu tous les cinq ans;
- Travailler en collaboration avec Statistique Canada et les trois organismes fédéraux de financement de la recherche afin de réviser la Classification canadienne de la recherche et du développement (CCRD);
- Terminer d'évaluer les propositions soumises au concours du Fonds d'innovation 2025 et soumettre les recommandations de financement au conseil d'administration de la FCI pour qu'il puisse prendre ses décisions d'ici décembre 2025;
- Évaluer les premières propositions soumises au Fonds du Nord et soumettre les recommandations de financement au conseil d'administration de la FCI;
- Lancer un nouveau concours pour le Fonds des collèges et trois cycles de financement pour le Fonds des leaders John-R.-Evans;
- Soumettre la version finale du plan de mise en œuvre du cadre décisionnel pour les investissements dans les grandes installations de recherche (GIR) à la ministre de l'Industrie et en entamer les premières étapes;
- Démontrer que les infrastructures de recherche jouent un rôle vis-à-vis de la croissance économique canadienne et de la prospérité du pays en menant une étude visant à mieux comprendre comment le secteur privé utilise les laboratoires et les installations que nous soutenons et en mettant en avant des exemples de succès;
- Lancer une version plus efficace du Navigateur d'installations de recherche afin de faciliter les partenariats entre les laboratoires de recherche et les entreprises;
- Promouvoir la valeur ajoutée des installations de recherche nationales, faire connaître leurs activités, leurs retombées et leur importance au Canada et à l'étranger de manière à favoriser leur rayonnement partout dans le monde;
- Continuer à faire preuve de souplesse en s'assurant que les engagements pris dans notre plan stratégique 2023-2028 soient compatibles avec l'évolution du climat géopolitique, les nouvelles priorités gouvernementales, le besoin urgent de conclure des alliances internationales en matière de recherche et notre nouveau mandat quant aux GIR.

# **Fondation canadienne pour l'innovation**

**États financiers**

**31 mars 2025**



**Façonner l'avenir  
en toute confiance**

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la  
**Fondation canadienne pour l'innovation**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fondation canadienne pour l'innovation** [la «Fondation»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Ottawa, Canada  
Le 19 juin 2025

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

## Fondation canadienne pour l'innovation

### État de la situation financière

Au 31 mars

|   | 2025              | 2024              |
|---|-------------------|-------------------|
|   | \$                | \$                |
| <b>Actif</b>  |                   |                   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 4]      | 68 364 612        | 79 131 635        |
| Intérêts à recevoir et autres débiteurs               | 992 734           | 1 163 350         |
| Charges payées d'avance                               | 560 570           | 505 222           |
| Immobilisations, montant net [note 5]                 | 1 069 694         | 1 249 484         |
|   | <b>70 987 610</b> | <b>82 049 691</b> |
| <b>Passif et actif net</b>                            |                   |                   |
| <b>Passif</b>   |                   |                   |
| Créditeurs et charges à payer                         | 1 098 456         | 995 990           |
| Avantage incitatif reporté relatif à un bail [note 6] | 274 876           | 345 057           |
|   | <b>1 373 332</b>  | <b>1 341 047</b>  |
| Apports reportés [note 7]                             | 68 544 584        | 79 459 160        |
| Charges d'exercices futurs                            | 1 069 694         | 1 249 484         |
| Immobilisations                                       |                   |                   |
| <b>Total du passif</b>                                | <b>70 987 610</b> | <b>82 049 691</b> |
| Engagements [note 8]                                  |                   |                   |
| <b>Actif net [note 9]</b>                             | <b>—</b>          | <b>—</b>          |
|   | <b>70 987 610</b> | <b>82 049 691</b> |

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

Au nom du conseil,



Administrator



Administrator

## Fondation canadienne pour l'innovation

### État des résultats

Exercice clos le 31 mars

|  | 2025               | 2024        |
|--|--------------------|-------------|
|  | \$                 | \$          |
| <b>Produits</b> <i>[note 7]</i>  |                    |             |
| Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires | <b>549 642 042</b> | 496 070 654 |
| Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice                         | <b>16 881 403</b>  | 15 476 097  |
| Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations                                    | <b>336 362</b>     | 338 752     |
|  | <b>566 859 807</b> | 511 885 503 |
| <b>Charges</b>   |                    |             |
| Subventions aux établissements bénéficiaires   | <b>549 642 042</b> | 496 070 654 |
| Frais généraux et d'administration   | <b>16 881 403</b>  | 15 476 097  |
| Amortissement des immobilisations  | <b>336 362</b>     | 338 752     |
| <b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>                                     | <b>566 859 807</b> | 511 885 503 |
|  | <b>—</b>           | —           |

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

**Fondation canadienne pour l'innovation**

**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars

|   | <b>2025</b>          | <b>2024</b>          |
|---|----------------------|----------------------|
|   | \$                   | \$                   |
| <b>Activités d'exploitation</b>   |                      |                      |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice   | —                    | —                    |
| Éléments sans effet sur la trésorerie   |                      |                      |
| Amortissement des immobilisations   | 336 362              | 338 752              |
| Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations   | (336 362)            | (338 752)            |
| Diminution des apports reportés liés aux charges  |                      |                      |
| d'exercices futurs nette du revenu d'intérêt <i>[note 7]</i>  | (559 969 191)        | (499 097 979)        |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation <i>[note 11]</i> | 147 553              | (883 575)            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>   | <b>(559 821 638)</b> | <b>(499 981 554)</b> |
| <b>Activités d'investissement en immobilisations</b>  |                      |                      |
| Acquisition d'immobilisations   | (156 572)            | (115 231)            |
| Subventions reçues pour l'achat d'immobilisations   | 156 572              | 115 231              |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>                                      | <b>—</b>             | <b>—</b>             |
| <b>Activités de financement</b>   |                      |                      |
| Subventions reçues <i>[note 7]</i>  | 549 054 615          | 375 805 058          |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>   | <b>549 054 615</b>   | <b>375 805 058</b>   |
| <b>Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>  | <b>(10 767 023)</b>  | <b>(124 176 496)</b> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice  | 79 131 635           | 203 308 131          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>   | <b>68 364 612</b>    | <b>79 131 635</b>    |

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

# Fondation canadienne pour l'innovation

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

### 1) Objectif de l'organisme

La Fondation canadienne pour l'innovation [la «FCI»] a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d'exécution du budget de 1997* [la «Loi»], le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructures de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### 2) Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts en espèces et de placements à court terme dont l'échéance est inférieure à 90 jours à compter de la date d'acquisition ou qui peuvent être encaissés sur demande.

#### Constatation des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations correspondantes.

#### Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

# Fondation canadienne pour l'innovation

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

### **Instruments financiers**

La FCI comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les intérêts à recevoir et autres débiteurs, et les créateurs et charges à payer au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur compte tenu de leur courte durée jusqu'à l'échéance. Les transactions sont comptabilisées à la date de règlement.

### **Immobilisations**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| Améliorations locatives              | Durée du bail      |
| Mobilier et autre matériel           | 5 ans              |
| Ordinateurs et logiciels             | 3 à 5 ans          |
| Système de gestion des contributions | Entièrement amorti |

### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et aux montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements se révèlent nécessaires, ils sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles ils deviennent connus. Les principales estimations utilisées pour préparer ces états financiers comprennent les hypothèses retenues pour établir la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations et le montant des charges à payer.

### **3) Gestion du capital**

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux accords de financement et aux ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2025, la FCI avait atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

# Fondation canadienne pour l'innovation

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

### 4) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des instruments financiers suivants :

|                           | 2025               |                           | 2024               |                           |
|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|
|                           | Juste valeur<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>\$ | Juste valeur<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>\$ |
| Trésorerie                | 68 364 612         | 68 364 612                | 79 131 635         | 79 131 635                |
| Équivalents de trésorerie | —                  | —                         | —                  | —                         |
|                           | <b>68 364 612</b>  | <b>68 364 612</b>         | <b>79 131 635</b>  | <b>79 131 635</b>         |

### Risques de marché

#### *Risque de taux d'intérêt*

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

La FCI investit dans des titres du marché monétaire et des comptes de dépôt et, à ce titre, le taux d'intérêt ne présente pas un risque financier important pour la FCI.

#### *Risque de prix*

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché [autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt], que ces variations soient provoquées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Au 31 mars 2025, l'ensemble du portefeuille était composé de liquidités. À ce titre, les fluctuations des prix du marché n'auraient aucune incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses instruments financiers, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Les échéances des instruments financiers correspondent au calendrier des sorties de trésorerie prévues. Le degré de volatilité est atténué par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. Ainsi, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de prix sont bien gérés.

Les comptes de dépôt sont des comptes à taux d'intérêt progressif qui combinent un taux d'intérêt concurrentiel, la liquidité et la sécurité d'un compte de dépôt simple. Le taux d'intérêt pour ces comptes varie de 3,00 % à 5,35 % [de 4,75 % à 5,35 % en 2024].

# Fondation canadienne pour l'innovation

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

### *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change des devises. La FCI n'est pas exposée à des fluctuations de change.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et à coût abordable.

La FCI fait correspondre les échéances des instruments financiers au calendrier des sorties de fonds prévues. L'ensemble du portefeuille est composé de liquidités. À ce titre, la liquidité ne présente pas un risque financier important pour la FCI.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également les placements dans l'émetteur le plus important, peu importe la notation, à l'exception de la notation AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % [de 1 % à 20 % en 2024] du portefeuille de placements entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

## **5) Immobilisations**

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

|                                      | 2025       |                               | 2024                               |                                    |
|--------------------------------------|------------|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
|                                      | Coût<br>\$ | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>nette<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>nette<br>\$ |
| Améliorations locatives              | 2 344 697  | 1 457 269                     | 887 428                            | 1 073 241                          |
| Mobilier et autre matériel           | 834 924    | 819 625                       | 15 299                             | 14 913                             |
| Ordinateurs et logiciels             | 1 274 623  | 1 107 656                     | 166 967                            | 161 330                            |
| Système de gestion des contributions | 6 629 688  | 6 629 688                     | —                                  | —                                  |
|                                      | 11 083 932 | 10 014 238                    | 1 069 694                          | 1 249 484                          |

Le total du coût et de l'amortissement cumulé lié aux immobilisations en date du 31 mars 2024 s'élevait à 10 927 360 \$ et 9 677 876 \$ respectivement.

Le système de gestion des contributions a été entièrement amorti le 31 mars 2021. L'entretien courant de ce système est passé en charges.

# Fondation canadienne pour l'innovation

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

### 6) Avantage incitatif reporté relativ à un bail

En août 2017, la FCI a signé un bail prenant fin le 28 février 2029 pour de nouveaux locaux et a reçu un avantage incitatif. Le bail prévoit 11 mois de loyer de base gratuit totalisant 455 590 \$ et sept mois de loyer supplémentaire gratuit totalisant 287 159 \$. Le montant total de 742 749 \$ a été constaté comme avantage incitatif. L'amortissement de cet avantage incitatif s'échelonne sur une période de 127 mois à partir du 1<sup>er</sup> août 2018. Au 31 mars 2025, le solde non amorti s'élevait à 274 876 \$.

### 7) Apports reportés

La FCI est désormais régie par deux accords de financement et quatre ententes de contribution conclus avec le gouvernement du Canada. En date du 31 mars 2025, le gouvernement du Canada s'était engagé à verser 12,36 milliards de dollars à la FCI. De cette somme, la FCI a déjà reçu 8,15 milliards de dollars. Selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution, sous réserve de l'attribution de crédits parlementaires suffisants, la FCI recevra des paiements tous les ans d'après ses besoins de liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu 549,1 millions de dollars [375,8 millions de dollars en 2024] en vertu de ces accords et de ces ententes.

### Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant les revenus de placements, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations des exercices futurs.

|   | 2025<br>\$        | 2024<br>\$         |
|---|-------------------|--------------------|
| <b>Solde au début de l'exercice</b>                     | <b>79 459 160</b> | <b>202 752 081</b> |
| Plus subventions reçues                                 | 549 054 615       | 375 805 058        |
| Plus revenu d'intérêt grevé d'affectations              | 6 710 826         | 12 564 003         |
| Moins montant constaté à titre de produits              | (566 523 445)     | (511 546 751)      |
| Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations | (156 572)         | (115 231)          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                     | <b>68 544 584</b> | <b>79 459 160</b>  |

# Fondation canadienne pour l'innovation

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

### Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

|   | <b>2025</b><br>\$ | <b>2024</b><br>\$ |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Solde au début de l'exercice</b>   | <b>1 249 484</b>  | 1 473 005         |
| Plus subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations | 156 572           | 115 231           |
| Moins le montant amorti dans les résultats  | (336 362)         | (338 752)         |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>   | <b>1 069 694</b>  | 1 249 484         |

### 8) Engagements

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 129,7 millions de dollars [986,8 millions de dollars en 2024]. Un montant de 549,6 millions de dollars [496,1 millions de dollars en 2024] a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Au 31 mars 2025, la FCI avait attribué un montant maximal de 11 078,7 millions de dollars, dont 9 492,3 millions de dollars avaient été versés au 31 mars 2025. À ce jour, la FCI a conclu des ententes reliées à ces subventions pour un montant de 10 783,9 millions de dollars et, par conséquent, avait des obligations contractuelles de 1 291,6 millions de dollars au 31 mars 2025.

La FCI estime que ces montants seront versés comme suit :

|   | en millions de<br>\$ |
|---|----------------------|
| 2026  | 388,8                |
| 2027  | 310,3                |
| 2028  | 271,1                |
| 2029  | 168,0                |
| 2030 et par la suite                          | 153,4                |
| <b>Total des montants estimatifs à verser</b> | <b>1 291,6</b>       |

En août 2017, la FCI a signé un bail pour des locaux au 55 rue Metcalfe, Ottawa, Ontario pour une période se terminant le 28 février 2029. Le loyer annuel minimum est d'environ 1,1 million de dollars.

# Fondation canadienne pour l'innovation

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

### 9) Apports grevés d'affectations et actif net

Les exigences de la Loi, qui régit la FCI, et les modalités des accords de financement et des ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur toutes les contributions de la FCI. Les revenus de placements qui seront gagnés sur les subventions reçues du gouvernement du Canada sont également grevés d'affectations. Par conséquent, la totalité des contributions de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

### 10) Régime de retraite

Les employés de la FCI participent au régime de retraite d'Universités Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life inc. Les cotisations totales au régime s'élèvent à 18 % du salaire des employés, dont 5 % sont versées par l'employé et 13 % par la FCI. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 ont totalisé 1 181 243 \$ [1 030 937 \$ en 2024] et sont comptabilisées dans les frais généraux et d'administration.

### 11) État des flux de trésorerie

La variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se compose des éléments suivants:

|  | 2025          | 2024            |
|--|---------------|-----------------|
|  | \$            | \$              |
| Intérêts à recevoir et autres débiteurs      | 170 616       | 263 295         |
| Charges payées d'avance                      | (55 348)      | (103 983)       |
| Créditeurs et charges à payer                | 102 466       | (972 706)       |
| Avantage incitatif reporté relatif à un bail | (70 181)      | (70 181)        |
|  | <hr/> 147 553 | <hr/> (883 575) |